

LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT



BOURRET
DEPUIS 1928 // SINCE 1928

À propos de ce rapport

Ce présent rapport vise à satisfaire à l'exigence établie par la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la Loi)*, entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Cette même *Loi* prévoit que toute institution fédérale qui produit, achète ou distribue des biens, au Canada ou à l'étranger, doit soumettre un rapport au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile au plus tard le 31 mai de chaque année. Le rapport doit détailler les mesures entreprises au cours de l'exercice précédent pour prévenir et réduire les risques de recours au travail forcé ou au travail des enfants à toute étape de la production des biens qu'elle produit, achète ou distribue.

Par conséquent, ce rapport a été créé afin de détailler les mesures prises pour prévenir et réduire le risque de présence de travail forcé et de travail des enfants par le Groupe Bourret, lors de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.

Ainsi, conformément à la *Loi*, ce rapport est à la disposition du public, notamment en le publiant sur notre site Web Bourret.ca, dans la section documentation. Toujours conformément à la *Loi*, chaque rapport annuel du Groupe Bourret sera publié sur le site Web de Sécurité publique Canada (SPC).

Structure, activités commerciales

Les activités du Groupe Bourret se répartissent selon les entités suivantes au 31 décembre 2025, toutes des sociétés privées régies par les lois canadiennes (les « entités déclarantes ») :

- Transport Bourret inc.
- Entreposage Bourret inc.
- Bourret International inc.

(Collectivement, la « Société » ou « Groupe Bourret »)

Fondé en 1928, le Groupe Bourret est une entreprise familiale canadienne spécialisée dans le transport, l'entreposage et la logistique. Le Groupe Bourret, c'est :

- Plus de 500 employés ;
- Plus de 200 camions ;
- Plus de 400 remorques fermées et à rideaux ;
- 405 000 pieds carrés d'espace d'entreposage ;
- Plus de 60 chariots élévateurs pour le transbordement ;
- Garage de réparation mécanique avec 14 portes d'accès.

Grâce à son vaste réseau de partenaires et à ses terminaux stratégiquement répartis, le Groupe Bourret offre à sa clientèle un accès à l'ensemble du Canada ainsi qu'à certaines régions des États-Unis, principalement les États frontaliers. Jouant un rôle majeur dans l'économie de ses clients et des communautés qu'il dessert, le Groupe Bourret assure chaque jour le transport sécuritaire de plus de 6 000 palettes pour des détaillants, exportateurs, importateurs et manufacturiers. En tant qu'acteur indispensable des chaînes d'approvisionnement, la Société contribue activement au dynamisme et à la prospérité économique.

Chaînes d'approvisionnement

En tant qu'entreprise de services, nous nous approvisionnons principalement auprès de fournisseurs de services. L'achat de biens représente seulement une portion limitée de nos dépenses et concerne surtout du matériel de bureau, des chariots élévateurs, des camions, des remorques, ainsi que des pièces nécessaires à l'entretien de nos équipements. Malgré leur faible proportion, ces achats demeurent essentiels au bon déroulement des services offerts.

La grande majorité de nos approvisionnements provient de fournisseurs canadiens. Bien que nous importions ponctuellement certains produits, ces achats demeurent très limités. Nous demeurons toutefois attentifs à travailler avec des partenaires qui appliquent des pratiques strictes en matière de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants.

Le Groupe Bourret s'engage activement à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement.

- Engagement fort : Publication annuelle d'un rapport conforme à la *Loi* canadienne, couvrant Transport Bourret inc., Entreposage Bourret inc. et Bourret International inc.
- Faible risque identifié : Activités principalement au Canada et aux États-Unis, avec des fournisseurs majoritairement locaux et des importations marginales.
- Politiques strictes : Processus d'approvisionnement transparent, exigences élevées envers les fournisseurs.
- Amélioration continue : Sensibilisation du personnel, vigilance face aux risques, et volonté d'évaluer l'efficacité des mesures.

Le Groupe Bourret reconnaît l'importance de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*. De plus, les informations permettent de comprendre les efforts du Groupe Bourret pour garantir une chaîne d'approvisionnement éthique et conforme. La Société considère que le risque de travail forcé ou le travail des enfants est faible au sein de ses entités déclarantes. Celles-ci opèrent majoritairement au Canada, avec des activités limitées aux États-Unis.

Processus d'approvisionnement

Nos processus d'acquisition de biens et services reposent sur des principes fondamentaux et des rôles et responsabilités clairement définis, qui encadrent les activités d'approvisionnement au sein de la Société. Chaque étape de ces processus est supervisée par notre équipe dédiée à l'approvisionnement, qui veille à garantir la transparence dans nos démarches contractuelles et à répondre aux besoins opérationnels tout en créant des opportunités pour améliorer la sécurité et promouvoir la transparence.

Nous demandons à nos fournisseurs qu'ils respectent scrupuleusement les lois en vigueur dans leurs domaines d'activités, notamment en matière d'environnement, de droits de l'homme, de droit du travail, de protection de la vie privée et des données personnelles, ainsi que de cybersécurité. À cet égard, nous demandons également à nos fournisseurs de mettre en œuvre des pratiques exemplaires en matière de cybersécurité, afin de protéger les données sensibles nous concernant et de prévenir les risques liés aux cybermenaces.

Le Groupe Bourret attend de ses fournisseurs qu'ils offrent des produits et services issus des pratiques éthiques, où les travailleurs sont traités avec dignité, respect et équité, dans un environnement de travail sain, avec des conditions de travail acceptables et exemptes d'abus. Nous insistons sur le fait que nos fournisseurs doivent s'engager à ne pas recourir au travail des enfants, afin de garantir le plein développement des enfants et de lutter contre toute forme d'exploitation infantile. De même, nous affirmons que tout emploi doit être volontaire, sans menace de sanction ou de punition, excluant ainsi toute forme de travail forcé ou obligatoire.

Code de conduite et de conduite des affaires

Le Groupe Bourret démontre un engagement fort envers la prévention du travail forcé et du travail des enfants, ainsi que la promotion d'un environnement de travail sain, inclusif et respectueux.

Engagement envers la prévention du travail forcé et du travail des enfants

Le Groupe Bourret s'appuie sur des politiques appropriées et met régulièrement à jour son Code de conduite pour garantir que ses activités et chaînes d'approvisionnement respectent les normes éthiques. La Société reconnaît également l'importance de la protection et de la promotion des droits humains, consciente de son impact pour assurer le respect dans ses installations et sa chaîne d'approvisionnement.

Notre engagement est conforme aux exigences légales et reflète une responsabilité sociale importante. Cela inclut :

- L'actualisation régulière du Code de conduite pour s'adapter aux évolutions législatives et aux meilleures pratiques.
- La sensibilisation et la formation des employés et partenaires pour prévenir toute forme de travail forcé ou de travail des enfants.

Le Code de conduite des employés établit des lignes directrices claires pour encadrer le comportement des employés et de la direction. Les points essentiels incluent :

- Respect des droits et dignité de chacun : Chaque employé est tenu de contribuer à un environnement exempt de violence, harcèlement et discrimination.
- Responsabilité partagée pour la santé et sécurité : Tout non-respect des règles peut entraîner des sanctions disciplinaires, voire des poursuites judiciaires.
- Sanctions en cas de manquement : Les employés doivent veiller à leur propre sécurité ainsi qu'à celle de leurs collègues, tout en respectant les lois et normes internes.

Santé et bien-être du personnel

La santé et le bien-être des employés sont au cœur des priorités du Groupe Bourret. Cela se traduit par :

- L'application de normes strictes en matière de santé et sécurité pour tous les employés et personnes se trouvant dans les installations du Groupe Bourret.
- La promotion de la diversité et de l'inclusion, favorisant un milieu de travail respectueux et exempt de discrimination.

Supervision et mise à jour

Le service des ressources humaines joue un rôle clé dans la mise à jour et le respect du Code des employés. Cela garantit:

- Une conformité continue avec les normes internes et externes.
- Une gestion proactive des comportements pour maintenir un environnement de travail harmonieux.

De plus, les employés ayant accès à un ordinateur dans le cadre de leurs fonctions sont tenus de suivre des formations annuelles sur la cybersécurité. Ces formations visent à garantir la sécurité de notre système informatique, la protection de nos informations sensibles, ainsi que la préservation des biens que nous transportons. Cette initiative reflète l'engagement du Groupe Bourret à maintenir un niveau de sécurité et à prévenir les risques liés aux cybermenaces.

Accréditations

Le Groupe Bourret possède également les accréditations suivantes, qui jouent un rôle clé dans le renforcement de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement Internationale:

- CTPAT (Customs Trade Partnership Against Terrorism)
- PIP (Partners in Protection Program)

Gérées par l'Agence des services frontaliers du Canada et relevant du gouvernement du Canada, ces adhésions s'inscrivent en cohérence avec les valeurs du Groupe Bourret et renforcent notre engagement à lutter contre la traite des personnes, le travail des enfants et le travail forcé.

Formation et sensibilisation

Lors de l'intégration de chaque nouvel employé, le Groupe Bourret propose une lecture approfondie de son Code de conduite. Bien que ce dernier ne traite pas explicitement de l'esclavage moderne, il réaffirme clairement notre engagement à ce que chaque personne travaillant pour le Groupe Bourret respecte les normes éthiques les plus strictes. Nous reconnaissons que la sensibilisation est un outil essentiel dans la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, et nous nous engageons à renforcer la compréhension de ces enjeux auprès de nos employés et partenaires.

Risques de travail forcé et de travail des enfants

Le Groupe Bourret considère que le risque de travail forcé ou de travail des enfants est faible dans ses activités, qui se déroulent exclusivement au Canada et aux États-Unis. Tous les employés du Groupe Bourret au Canada sont embauchés conformément, au minimum, aux lois applicables, garantissant ainsi le respect des normes légales et éthiques en matière de droit du travail.

En tant que Société de services, notre mission ne concerne ni la fabrication, ni la vente, ni la distribution de marchandises. La majorité des biens que nous acquérons proviennent de fournisseurs canadiens, ce qui réduit considérablement les risques liés au travail forcé ou au travail des enfants. Cependant, nous importons des produits nécessaires à la continuité de nos services. Nos processus d'acquisition sont strictement encadrés et incluent une évaluation rigoureuse des risques associés aux entreprises avec lesquelles nous collaborons. Cette approche nous permet de garantir que notre chaîne d'approvisionnement reste conforme à nos valeurs.

Mesures correctives

À ce jour, le Groupe Bourret n'a identifié aucun risque lié au travail forcé ou au travail des enfants dans ses opérations ou ses chaînes d'approvisionnement. En conséquence, aucune mesure corrective n'a été nécessaire à cet égard. De même, aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants n'ayant été relevé dans le cadre de nos activités ou de nos chaînes d'approvisionnement, aucune action spécifique n'a été mise en place pour compenser les pertes de revenus des familles vulnérables qui auraient pu être affectées par des initiatives visant à éliminer ces pratiques.

Évaluation de l'efficacité

À ce jour, le Groupe Bourret n'a réalisé aucune évaluation formelle de l'efficacité des mesures mises en place pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans ses activités et chaînes d'approvisionnement. Même si le Groupe Bourret n'a relevé aucun risque ou cas de travail forcé ou au travail des enfants au sein de ses opérations ou de ses chaînes d'approvisionnement, la Société reconnaît qu'un risque zéro n'existe pas. En ce sens, elle poursuit son engagement face à la *Loi* et s'efforce d'améliorer continuellement ses pratiques.

Approbation et attestation

Conformément aux exigences légales, notamment l'article 11 de la *Loi*, je certifie avoir examiné les informations contenues dans ce rapport pour les entités mentionnées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les informations présentées dans ce rapport sont exactes, véridiques et complètes dans tous les aspects pertinents à l'application de la *Loi* pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025.

J'ai le pouvoir de lier Transport Bourret inc, Entreposage Bourret inc. et Bourret International inc.



François Bourret
Président Directeur Général